



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-troisième session
Rome, 22-23 avril 1998

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

POUR

LE PROJET DE MISE EN VALEUR DES PARCOURS DE STEPPE (BADIA)



TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs du projet	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement du projet	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
ANNEXE Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	15



APPENDICES

I.	Country Data (Données sur le pays)	1
II.	Previous IFAD Loans in Syria (Prêts antérieurs du FIDA en Syrie)	2
III.	Logical Framework (Cadre logique)	3
IV.	Quantitative Inputs, Targets and Key Programme Factors (Apports quantifiés, objectifs et facteurs clés du projet)	4
V.	Costs and Financing (Coûts et financement)	5
VI.	Organization and Management (Organisation et gestion)	7
VII.	Economic and Financial Analysis (Analyse économique et financière)	10



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Livres syriennes (SYP)
1,00 USD	=	45,0 SYP
1,00 SYP	=	0,02 USD

POIDS ET MESURES

Systeme métrique

SIGLES ET ACRONYMES

BCA	Banque coopérative agricole
CCCP	Comité central de coordination de projet
CGP	Comité de gestion des parcours
PGP	Plan de gestion des parcours
UPGP	Unité provinciale de gestion du projet

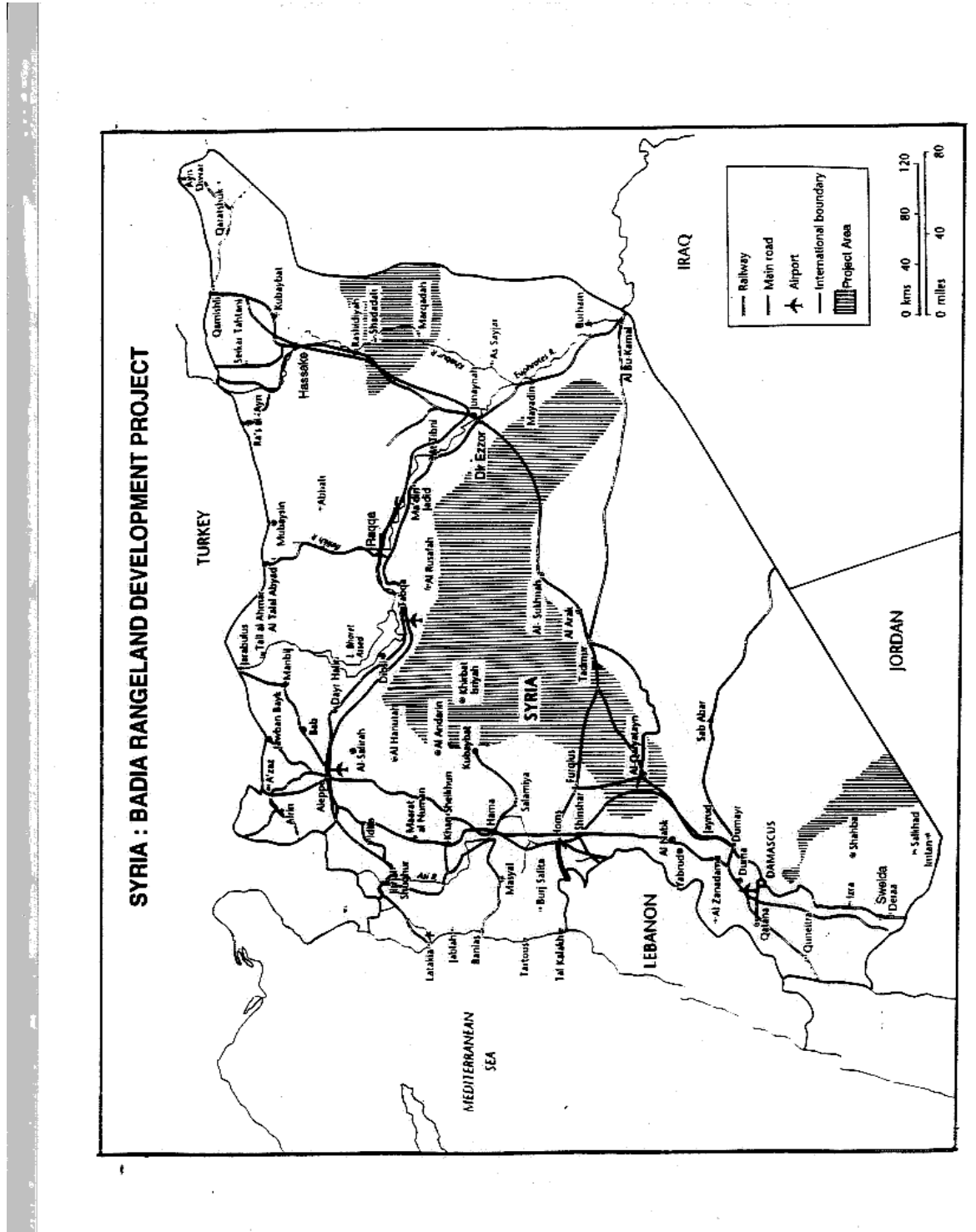
GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre



CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du FIDA aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leur frontière ou limites.



RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

PROJET DE MISE EN VALEUR DES PARCOURS DE STEPPE (BADIA)

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République arabe syrienne
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
COÛT TOTAL DU PROJET:	104,9 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	14,95 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,2 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, avec un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.
COFINANCEURS:	Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) Banque coopérative agricole (BCA)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	FADES: 65,0 millions de USD BAC: 1,8 million de USD
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	16,7 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,3 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	FADES



NOTE DE PRÉSENTATION

Objectifs. Le projet rétablira la capacité productive des ressources des parcours de steppe de la Syrie qui couvrent 3 millions d'hectares répartis sur huit provinces. Il mettra en place et appliquera sur huit ans des méthodes participatives transposables pour la conservation et la gestion durables des ressources naturelles.

Groupe cible. Le projet bénéficiera directement à environ 16 800 familles regroupées au sein de coopératives d'éleveurs et qui exploitent en commun les pâturages sous le contrôle de la coopérative à laquelle elles appartiennent. La production animale constitue la source principale de revenu. Les petits et moyens éleveurs représentent environ 80% du groupe cible et détiennent environ 70% des troupeaux d'ovins; un tiers d'entre eux vivraient au-dessous du seuil de pauvreté et la plupart sont analphabètes.

La dégradation croissante des parcours, due à la fois à la surexploitation, à des comportements destructeurs et à des politiques inappropriées, a considérablement réduit leur potentiel de pacage par les troupeaux d'ovins et de ce fait appauvri les Bédouins. La situation s'est encore aggravée avec l'adoption récente du décret interdisant la culture de l'orge dans la steppe. L'accroissement démographique rapide et le taux élevé d'analphabétisme au sein de la communauté bédouine limitent les possibilités d'autres activités rémunératrices.

Aide apportée par le projet au groupe cible. Fondé sur une conception et une exécution participatives, le projet aidera les bénéficiaires: a) à s'organiser en groupes homogènes; b) à rétablir la productivité des parcours par le biais du réensemencement, de la plantation d'arbustes et de la mise en réserve de terre et c) à accroître la qualité du bétail par une amélioration génétique de la race Awassi et la prestation de services vétérinaires. En outre, le projet a) octroiera aux bénéficiaires des prêts leur permettant d'acheter des béliers de race Awassi, de petites unités de traitement du lait et de fabrication de fromage et des moyens de transport de l'eau; b) améliorera l'approvisionnement en eau par la construction et/ou la remise en état de puits tubulaires et la mise en place de systèmes de collecte de l'eau; c) facilitera le déplacement des personnes, des biens et des services de et vers la steppe moyennant l'amélioration et/ou la remise en état de routes rurales et d) formera les bénéficiaires pour leur donner des compétences techniques et socio-économiques.

Participation des bénéficiaires. Lors de l'exécution du projet, les bénéficiaires seront responsables de la gestion des parcours et des ressources en eau dont ils disposent. Au niveau du groupe, ils approuveront les plans de financement avant que ceux-ci ne soient soumis aux responsables du projet, qui les intégreront dans les plans de travail et budgets annuels. La contribution financière des bénéficiaires au coût du projet s'élève à 1,5 million de USD, ce qui couvrira une partie des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'équipement d'approvisionnement en eau, une partie des coûts de surveillance des parcours mis en réserve pour réensemencement, et le coût du crédit octroyé par le projet pour l'achat de béliers Awassi de race améliorée, pour des moyens de transport de l'eau et pour des unités de traitement du lait.

Coût et financement du projet. On estime à 104,9 millions de USD le coût total du projet, qui sera financé conjointement par le FIDA (20,2 millions de USD), Le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) (65,0 millions de USD), le gouvernement (16,7 millions de USD), la Banque agricole coopérative (BCA) (1,8 million de USD) et les bénéficiaires (1,3 million de USD).



RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
POUR
LE PROJET DE MISE EN VALEUR DES PARCOURS DE STEPPE (BADIA)

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République arabe syrienne d'un montant de 14,95 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,2 millions de USD) à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du Projet de mise en valeur des parcours de steppe (badia). Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) en qualité d'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La Syrie a une superficie de 185 000 km², dont 6 millions d'hectares sont cultivés par quelque 450 000 familles. Environ 1,1 million d'hectares sont irrigués et le reste des terres sont consacrées à des cultures pluviales. À la mi-1996, on estimait à 14,88 millions la population totale, et, entre 1991 et 1996, le taux de croissance annuel moyen s'élevait à 3,2%. Environ la moitié de la population, dans laquelle les femmes représentent un peu moins de 50%, est classée comme population rurale.

2. La croissance économique a beaucoup fluctué au cours des dernières décennies, principalement en raison des conditions climatiques, mais elle a été d'une manière générale supérieure à la croissance démographique. À la suite d'un assouplissement très net du contrôle des changes à la fin des années 80 et au début des années 90, ce phénomène a été favorisé en très grande partie par des envois de fonds massifs, par le rapatriement de capitaux privés détenus à l'étranger et par le développement rapide de l'industrie du pétrole tournée vers l'exportation. En 1995 et 1996, la croissance réelle du produit intérieur brut s'élevait en moyenne à 7,1%. Le produit national brut par habitant était estimé à 1 120 USD en 1995. L'économie nationale reste cependant sujette à l'inflation (estimée à 20% en 1996).

3. La Syrie est dotée d'un climat méditerranéen caractérisé par des étés chauds et des hivers frais. À des fins de planification agricole, le territoire de la Syrie a été divisé en cinq zones de colonisation agricole définies en fonction du volume total des précipitations annuelles et de leur régularité, et qui correspondent à cinq secteurs agroclimatiques différents. Les zones à potentiel élevé (I et II), recevant annuellement un minimum de 350 mm de précipitations, se concentrent dans l'ouest du pays et constituent environ 27% de la superficie totale. Les trois autres zones reçoivent

¹ Pour renseignements supplémentaires, voir l'appendice I.



progressivement moins de précipitations; la zone V (située principalement au centre et à l'est du pays) constitue 55% du territoire et est considérée comme impropre aux cultures. Les zones de steppe à faible pluviométrie ne recevant en moyenne pas plus de 200 mm par an sont connues sous le nom de badia. En 1995, une loi a interdit la culture dans les steppes, les destinant désormais exclusivement à l'élevage extensif.

4. L'élevage est un secteur important: on estime que le cheptel se décompose comme suit: environ 13 millions d'ovins, 1,2 million de caprins, 800 000 bovins et environ 10 000 camélidés. Ce secteur est moins sujet aux fluctuations annuelles et saisonnières que la production agricole. Il occupe plus de 20% de la main-d'oeuvre rurale, fournit des denrées recherchées, produit des matières premières pour les industries manufacturières et est source de revenus à l'exportation. Il se caractérise par une productivité relativement faible due au potentiel limité des parcours et au coût élevé des aliments.

B. Données d'expérience

5. Certains projets, comme le Projet de développement agricole de la région Sud, ont été riches d'enseignements qui seront appliqués au nouveau projet proposé: a) le gouvernement a fait la preuve de sa capacité à exécuter des projets complexes; b) la participation active des femmes, aussi bien en tant qu'agents de vulgarisation que partenaires actifs, a mis du temps à se mettre en place. Elles jouent maintenant un rôle de plus en plus important dans le Projet de développement agricole de la région Sud et leurs activités et résultats ont de loin dépassé ce qu'on espérait d'elles lors de la préévaluation. Dans les zones de steppes, où les femmes ont par le passé joué un rôle peu dynamique dans le développement économique, il faut s'attendre à ce que les progrès soient moins rapides. La nécessité d'améliorer les services de base, notamment l'alimentation en eau potable, l'éducation et l'alphabétisation, s'y fait davantage sentir; et c) malgré l'excellent potentiel de gestion des projets du gouvernement, des mesures s'imposent dans certains domaines de la gestion, comme le suivi et l'évaluation des activités de projets. Parmi les obstacles à surmonter, il faudra trouver une solution à l'absence d'archivage et de mise à jour de la documentation, et à l'insuffisance des connaissances informatiques.

6. L'évaluation à mi-parcours (1997) du projet de régénération des parcours et de création d'une réserve de faune sauvage dans la steppe syrienne à Al-Talila, mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a débouché sur plusieurs recommandations qui, bien que propres au projet de la FAO, présentent également un intérêt pour le Projet de mise en valeur des parcours de steppe. Plusieurs points se sont dégagés de l'évaluation: il vaudrait mieux semer que transplanter les arbustes; mettre en place un groupe de gestion et de conservation des ressources pour chaque coopérative participant au projet; ne pas distribuer les rations alimentaires du Programme alimentaire mondial (PAM) dans le cadre d'activités de régénération des parcours, car la preuve n'a pas vraiment été faite qu'elles soient nécessaires, et elles risqueraient de dissuader la population de procéder à une régénération des parcours; renforcer les liens avec le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) et le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées (ACSAD); avoir recours à des approches participatives et veiller à ce que le programme en faveur des femmes continue à dégager des activités rémunératrices et à organiser une formation.



7. En dehors de la Syrie, c'est dans le Projet de développement de l'élevage et des pacages dans la région orientale du Maroc que le présent projet pourra puiser le plus d'enseignements. Son bilan à mi-parcours a livré les conclusions suivantes: a) puisque le succès des projets de développement des pacages repose essentiellement sur leur caractère non exclusif et puisqu'il est nécessaire d'adapter la capacité de charge des parcours à la taille des troupeaux, le projet ne doit pas chercher à écarter les éleveurs les plus riches et doit accepter que quelques-uns parmi les plus vulnérables soient oubliés. L'élite économique locale est susceptible de stimuler le développement de la région, et l'intégrer au processus sera peut-être le seul moyen d'associer le groupe cible; et b) les groupes ethniques dits "traditionnels", tels les Bédouins, sont capables de changer rapidement de comportement économique si on arrive à leur prouver que cela est dans leur intérêt.

8. **Politique nationale pour l'éradication de la pauvreté de la Syrie.** L'amélioration de la productivité des terres et l'optimisation de l'utilisation des ressources atteste de l'intérêt croissant porté à la lutte contre la pauvreté, première priorité du gouvernement. Pour atteindre ce but en milieu rural, le gouvernement a procédé à une distribution des terres, est intervenu directement dans la fixation des prix des denrées stratégiques et s'est employé à défendre les intérêts des populations rurales contre une exploitation par des monopoles. Le crédit agricole constitue l'outil principal de lutte contre la pauvreté. Du fait qu'elle est contrôlée par l'État, la Banque coopérative agricole (BCA) appuie toutes les activités d'investissement dans les secteurs rural et agricole, et pratique des taux inférieurs à ceux des banques commerciales.

9. **Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants.** Les institutions des Nations Unies - la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - financent un grand nombre d'activités en cours, dont deux ont un intérêt tout particulier pour le présent projet. Il s'agit tout d'abord du projet FAO de régénération des parcours et de création d'une réserve de faune sauvage dans la steppe syrienne (1993-juin 1998), d'un budget total de 3,1 millions de USD et qui devrait, selon toute attente, être prolongé. Il a pour but de mettre en place des techniques appropriées permettant l'utilisation durable des parcours et de créer un modèle de réserve de faune sauvage intégré à des zones de pacage d'animaux domestiques. La FAO entreprend également des activités dans le domaine de la santé vétérinaire, de l'élaboration de politiques et de la formation, notamment un appui à la Phase II du Projet de développement agricole de la région Sud. En collaboration avec l'ACSAD et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), le gouvernement mène depuis 1993 un programme de recherche sur la surveillance de l'érosion et la lutte contre ce phénomène dans le Jebel Al Bishri dans la steppe Dir Ezzor. Ce programme prévoit la plantation d'arbustes et d'arbres, la collecte des eaux de ruissellement, des études sociales et économiques et la régénération des parcours. Il s'agit ensuite de la participation du PAM aux trois projets actuellement menés en Syrie avec l'appui du FIDA. Une aide a été apportée, en particulier à des femmes pour une formation, et le programme vivres-contre-travail s'applique à certaines activités. Le PAM participe également activement à un projet de foresterie et s'apprête à lancer un projet de microcrédit pour les femmes. Le PNUD, quant à lui, fournit également une aide technique à la Phase II du Projet de développement agricole de la région Sud et, en collaboration avec l'UNICEF et l'OMS, coordonne le projet villages santé dont le but est de fournir des services de santé communautaires.

10. **Stratégie de collaboration du FIDA avec la Syrie.** L'intervention du FIDA en Syrie s'attache essentiellement à aider les communautés rurales les plus pauvres en encourageant une meilleure utilisation des ressources naturelles, la protection de l'environnement, l'accroissement de la productivité et l'endigement de la marginalisation et de la dégradation des conditions de vie dans les régions où la population se situe au niveau ou au-dessous du seuil de pauvreté. Cette volonté est démontrée par les projets en cours axés principalement sur la libération du potentiel agricole par



l'épierrage de terres par ailleurs parfaitement arables dans des zones à fort potentiel. Les zones qui doivent désormais retenir particulièrement l'attention sont les zones arides et semi-arides reculées où une mauvaise gestion des ressources a créé des problèmes qui ne cessent de s'aggraver en termes de productivité à long terme et d'équilibre environnemental, particulièrement dans les steppes de Syrie. Si l'on veut obtenir un maximum de résultats, il faudra mettre en place d'autres activités pour renforcer le processus d'innovation et améliorer les conditions de vie des populations rurales, en gardant constamment à l'esprit la situation économique des femmes. On a accordé une attention particulière au développement des ressources humaines en organisant une formation et en favorisant des activités rémunératrices tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur rural.

11. **Raison d'être du projet.** Par le passé, les steppes satisfaisaient dans une large mesure aux besoins nutritionnels des troupeaux et constituaient de ce fait le moyen d'existence principal des Bédouins. La dégradation croissante des steppes due au surpâturage, à l'utilisation des arbustes comme bois de feu et à la mise en culture souvent favorisée par des politiques inadéquates, a radicalement réduit la place qu'occupaient les steppes dans la fourniture de fourrage - d'où la nécessité de rétablir le potentiel de production des parcours.

12. Cependant, s'atteler exclusivement à restaurer la production et la productivité effective des parcours de steppe reviendrait à sous-estimer la gravité des problèmes liés aux infrastructures et à la situation socio-économique. Le programme de développement doit être équilibré et doit prendre en compte d'autres aspects, notamment l'éducation et l'alphabétisation, l'alimentation en eau et les routes rurales. Les questions relatives à la sécurité de jouissance du sol et au tissu social devront également être prises en considération.

13. Compte tenu de la nature des problèmes et des solutions envisagées, le projet sera exécuté sur une base véritablement participative: des coopératives regroupant des bénéficiaires et des groupements traditionnels et autres seront associées à tous les stades et à tous les aspects de la mise en oeuvre du projet qui les intéressent directement ou indirectement. Il ne faudra pas pour autant exclure toute relation formelle. Quel que soit le groupe, le processus de participation aura pour but de faire accepter l'accord passé avec les autorités du projet pour préciser la contribution et les responsabilités de chacun.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

14. La zone concernée par le projet proposé couvre environ 3 millions d'hectares (à savoir 29% de la surface totale des steppes) répartis sur huit provinces. La partie la plus vaste, d'une superficie de 2,5 millions d'hectares constitue la zone principale du projet (provinces de Hama, Hons, Alep, Raqqa et Dir Ezzor). La deuxième (Hassake) et la troisième zone (Daraa et Sweida), couvrant respectivement 400 000 ha et 60 000 ha, peuvent être considérées comme des zones pilotes à grande échelle, qui serviront de référence pour des programmes de développement ultérieurs pouvant être menés dans des conditions analogues.

15. La zone visée par le projet abrite environ 16 800 familles, soit quelque 170 000 personnes supposées bénéficier directement du projet, auxquelles viennent s'ajouter 10 200 ménages qui en bénéficieront indirectement. En moyenne, les familles sont composées de 10 membres, ce qui n'a rien d'anormal pour les communautés des steppes dont les familles sont traditionnellement



nombreuses. Les enfants constituent 58% de la population concernée par le projet; la plupart des habitants sont analphabètes, 22% d'entre eux seulement ayant fait des études primaires et 6% des études secondaires.

16. Les campements permanents des steppes, où est généralement concentrée à peu près la moitié de la population, se caractérisent par des services sociaux et des équipements déficients, particulièrement en ce qui concerne l'eau potable. La production animale est la source principale de revenus, dont 11% environ provient d'activités hors exploitation et d'envois de fonds par des émigrés. Environ 80% des troupeaux sont constitués de 50 à 100 unités d'ovins. Un tiers des foyers se situeraient au-dessous du seuil de pauvreté.

17. L'interdiction des cultures dans la steppe vient poser un problème supplémentaire aux éleveurs. Les petits et moyens éleveurs notamment ont dû se résoudre à vendre certaines de leurs brebis productives, et la dégradation de leur situation économique risque de les plonger dans la pauvreté, ce qui les empêcherait de reconstituer leurs troupeaux.

18. La femme bédouine joue un rôle fondamental dans la gestion des affaires domestiques et assume une grande partie des activités de production animale. Selon une enquête récente, 78% des femmes sont associées à des activités d'élevage d'ovins, tandis que 15% se cantonnent dans des travaux domestiques. Les femmes et les filles sont traditionnellement responsables du ramassage du bois de feu et de l'approvisionnement en eau à condition que ces activités ne les obligent pas à trop s'éloigner de leur foyer. Le traitement du lait fait également partie des attributions de la femme, ce qui accroît encore sa charge de travail au printemps.

B. Objectifs du projet

19. Le projet aura pour but de rétablir la capacité productive des ressources des steppes de Syrie sur une superficie de 3 millions d'hectares répartis sur huit provinces. Il définira et appliquera des méthodes participatives transposables en vue de la gestion et de la conservation durables des ressources naturelles. Il s'agira du premier projet de grande envergure intégrant la préservation de l'environnement et l'amélioration du bien-être de la communauté bédouine.

C. Composantes

20. Le projet, dont l'exécution se déroulera sur huit ans, comprendra les cinq composantes suivantes: a) mise en valeur des parcours, moyennant la régénération du couvert végétal indigène et l'introduction de techniques de gestion à assise communautaire; b) amélioration des activités d'élevage par la reproduction, la gestion, des mesures sanitaires et la transformation des produits; c) infrastructures rurales, à savoir approvisionnement en eau et voies d'accès rurales; d) développement communautaire comprenant notamment l'adoption des arrangements institutionnels permettant d'appliquer une approche véritablement participative, avec des programmes spécialement conçus pour améliorer le niveau d'éducation (alphabétisation) et le statut socio-économique des femmes; et e) gestion du projet.

21. **Mise en valeur des parcours.** Les technologies les plus pertinentes pouvant assurer une régénération rapide des écosystèmes tout en permettant un accroissement conséquent de la production fourragère sont les suivantes: le réensemencement sur 170 000 ha (comprenant arbustes et espèces herbacées), la plantation d'arbustes fourragers sur 100 000 ha et la mise en réserve de 890 000 hectares. Des plans détaillés propres à chaque site prendront en compte à la fois les exigences des bénéficiaires telles qu'elles auront été formulées au cours de réunions participatives et



les aspects techniques, et seront officialisés sous la forme de plans de gestion des parcours (PGP). Une fois les bénéficiaires associés à ces plans et leurs zones de pâturages délimitées et régénérées, il faudra créer des comités de gestion des parcours (CGP), à assise participative, afin d'instituer et de faire respecter la rotation des pâturages.

22. La mise au point, la gestion et la production de matériel végétal adéquat (semences et plants à repiquer) constitueront l'activité principale de soutien à la régénération des parcours. Deux exploitations grainières verront le jour. Le projet fournira les moyens nécessaires à la production, au nettoyage et à la classification des semences, notamment tracteurs, machines agricoles, matériel de bureau, et prendra en charge les dépenses de fonctionnement relatives aux véhicules ou aux machines.

23. Pour assurer la diffusion d'une information fiable sur les ressources physiques de la zone du projet, ce dernier financera l'établissement d'un inventaire des ressources naturelles, en particulier d'une carte phyto-écologique à l'échelle 1:100 000^e, de cartes thématiques d'occupation des sols et des parcours, ainsi que la création d'un système de gestion des données permettant de stocker toutes les informations relatives aux ressources des steppes.

24. **Amélioration des activités d'élevage.** Plusieurs activités permettent d'accroître la productivité par animal: amélioration génétique de la race Awassi; amélioration de la gestion des troupeaux, de l'alimentation animale et des services vétérinaires; meilleure utilisation des ressources fourragères.

25. Le projet se chargera de distribuer aux petits éleveurs d'ovins, sur une période de six ans, 1 500 béliers de race Awassi améliorée, afin d'accroître la productivité de leurs troupeaux de brebis. L'achat de béliers sera facilité par des prêts mis à leur disposition par la BCA. Le succès des mesures appliquées en matière d'élevage (par le biais d'une meilleure alimentation, d'une meilleure gestion des troupeaux, ou d'une sélection génétique) dépendra de la bonne santé des bêtes. Des centres vétérinaires (un par province) devront être créés la troisième année du projet, et on fournira à chacun d'entre eux du matériel de base.

26. Afin d'accroître les revenus et d'améliorer l'hygiène et la situation sanitaire, on modernisera le traitement du lait et la fabrication du fromage. Huit unités complètes de traitement du lait seront créées à des fins de démonstration et des prêts seront octroyés pour permettre l'achat, à titre individuel ou collectif, d'une centaine d'unités mobiles de petite taille.

27. **Infrastructures rurales.** En matière de distribution et d'utilisation d'eau, le projet part du principe que les steppes ne souffrent pas d'une pénurie d'eau totale mais que l'eau est très souvent impropre à la consommation humaine et/ou qu'elle se trouve dans des endroits difficiles d'accès. Le projet appuiera des activités visant à accroître l'approvisionnement en eau dans la zone concernée: la construction et/ou la remise en état des puits tubulaires, des remblais de terre, des citernes pour la collecte de l'eau et l'octroi de prêts pour acheter des moyens de transport de l'eau.

28. Étant donné que l'aménagement de routes carrossables en toutes saisons contribuera à améliorer très nettement les résultats économiques des communautés rurales et leur bien-être social, le projet prévoit des activités d'aménagement des routes qui consisteront, après définition des priorités, à refaire environ 545 km de routes pour les rendre carrossables en toutes saisons.



29. **Développement communautaire.** Cette composante doit être considérée comme la pierre angulaire de toutes les activités en ce qu'elle créera les institutions d'appui nécessaires au développement de la steppe. Les unités d'appui au développement mises en place par le projet seront la base à partir de laquelle travaillera le personnel chargé d'appliquer les méthodes participatives et donnera des conseils techniques aux bénéficiaires du projet. Le personnel recevra une formation complète, et des moyens de communication appropriés seront mis à sa disposition. À l'instar des unités de vulgarisation agricole situées ailleurs en Syrie, ces unités constitueront les points de coordination de programmes spécifiques, comprenant notamment la formation (alphabétisation/éducation) et la promotion des femmes. Les programmes en faveur des femmes - en particulier la formation et l'octroi de prêts pour de modestes activités rémunératrices et le développement des compétences et des techniques en matière de communication au titre de cette composante - recevront le soutien du Ministère de la vulgarisation agricole, qui a acquis dans ce domaine une expérience considérable, en particulier dans le cadre des autres projets menés actuellement dans le pays avec l'appui du FIDA.

30. **Gestion du projet.** Les principaux organes qui participeront à la gestion du projet seront: a) un Comité central de coordination du projet (CCCCP); b) la direction centrale de gestion du projet (DCGP), au siège du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire à Damas, et c) des unités provinciales de gestion du projet (UPGP). L'exécution du projet respectera le principe selon lequel les services techniques compétents du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire aux niveaux central et provincial doivent mener toutes les composantes du projet après consultation des bénéficiaires. Seuls la régénération de la steppe et les services d'appui au développement feront exception à la règle: la responsabilité de ces activités incombera directement à la DCGP et sera déléguée en pratique aux UPGP et aux unités d'appui au développement, conformément aux plans de travail annuels approuvés.

D. Coûts et financement du projet

31. **Coûts.** Le coût total du projet, net de droits et taxes, est estimé à 4,2 milliards de SYP (93,9 millions de USD) pour les coûts de base, ou à 6,1 milliards de SYP (104,9 millions de USD) en tenant compte des provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers. Les coûts en devises s'élèvent à 34,5 millions de USD (33% du coût total du projet). Les montants seront décaissables sur une période de huit ans, et les droits et taxes seront à la charge du gouvernement.

**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a**
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Mise en valeur des parcours	21 252	15 838	37 090	43	39
Amélioration des activités d'élevage	2 617	2 431	5 048	48	5
Infrastructures rurales					
Approvisionnement en eau	12 250	5 486	17 736	31	19
Routes rurales	14 661	2 245	16 906	13	18
Total partiel	26 911	7 732	34 642	22	37
Développement communautaire					5
Unités de développement	2 771	1 970	4 741	42	5
Promotion des femmes	3 371	261	3 631	7	4
Communication	629	1 186	1 815	65	2
Total partiel	6 771	3 416	10 187	34	11
Gestion du projet	4 240	2 715	6 955	39	7
Total des coûts de base	61 790	32 133	93 923	34	100
Provision pour aléas d'exécution	2 814	702	3 516	20	4
Provision pour aléas financiers	5 782	1 698	7 480	23	8
Total des coûts du projet	70 386	34 532	104 919	33	112

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

32. **Financement.** Le projet sera financé conjointement par le FIDA, le FADES, les bénéficiaires, la BCA et le gouvernement, selon la ventilation suivante: FIDA: 20,2 millions de USD (19,2%), FADES: 65,0 millions de USD (62%), BCA: 1,8 million de USD (1,8%), bénéficiaires: 1,3 million de USD (1,5%) et gouvernement: 16,7 millions de USD (16%). Dans la mesure du possible, on a évité le cofinancement de catégories de dépenses et de composantes.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT
(milliers de USD)

Composantes	FIDA		FADES		BAC		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%			
Mise en valeur des parcours	12 313	29,9	20 638	50,0	-	-	582	1,4	7 620	18,0	41 152	39,2	16 748	24 403	
Amélioration des activités d'élevage	999	18,1	3 679	66,0	393	7,1	-	-	461	8,0	5 531	5,3	2 588	2 942	
Infrastructures rurales															
Approvisionnement en eau	68	0,3	16 782	84,0	1 188	6,0	758	3,8	1 170	5,9	19 967	19,0	6 106	13 861	
Routes rurales	-	-	16 928	88,0	-	-	-	-	2 312	12,0	19 240	18,3	2 539	16 701	
Total partiel	68	0,2	33 710	86,0	1 188	3,0	758	1,9	3 482	8,9	39 207	37,4	8 646	30 562	
Développement communautaire															
Unités de développement	601	11,5	2 794	53,6	-	-	-	-	1 813	34,8	5 208	5,0	2 100	3 108	
Promotion des femmes	3 571	84,0	501	11,8	181	4,3	-	-	-	-	4 253	4,1	306	3 947	
Communication	164	8,3	1 115	55,9	-	-	-	-	714	35,8	1 993	1,9	1 269	725	
Total partiel	4 337	37,9	4 410	38,5	181	1,6	-	-	2 527	22,1	11 455	10,9	3 674	7 780	
Gestion du projet															
Unités centrales de gestion du projet et Unités provinciales de gestion du projet	2 022	28,3	2 550	35,7	-	-	-	-	2 575	36,0	7 147	6,8	2 673	4 474	
Suivi et évaluation	427	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	427	0,4	203	224	
Total partiel	2 449	32,3	2 550	33,7	-	-	-	-	2 575	34,0	7 574	7,2	2 876	4 698	
Décaissement total	20 166	19,2	64 987	62,0	1 762	1,7	1 340	1,3	16 665	16,0	104 919	100,0	34 532	70 386	

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

33. **Passation des marchés.** Les marchés relatifs aux biens financés sur les fonds du prêt seront passés conformément aux procédures de l'institution coopérante en la matière. Dans la mesure du possible, les biens seront regroupés en lots d'importance suffisante pour permettre d'utiliser au mieux la procédure d'appel d'offres. Avant de lancer le processus de passation de marchés, l'emprunteur fournira à l'institution coopérante, pour approbation, une ou plusieurs listes de biens à acheter et le regroupement des biens envisagé. Tout contrat relatif à la fourniture de matériel végétal, d'équipement, de véhicules et de motocyclettes dont le montant estimatif sera équivalent à 150 000 USD ou plus sera passé conformément aux procédures d'appel d'offres international de l'institution coopérante. Pour ces mêmes articles, les contrats d'une valeur inférieure à 150 000 USD feront l'objet d'appel à la concurrence dont la publicité est faite localement, conformément aux procédures agréées par l'institution coopérante.

34. L'adjudication de tout contrat mentionné au paragraphe 33, dont la valeur estimative équivaut à 100 000 USD ou plus, sera préalablement soumise à un examen par l'institution coopérante. En ce qui concerne les contrats qui ne relèvent pas du paragraphe 33, l'emprunteur fournira peu après leur signature et avant soumission au Fonds de la première demande de prélèvement sur le compte de prêt au titre de ces contrats des copies certifiées ou conformes de chaque contrat (une au Fonds et deux à l'institution coopérante), accompagnées d'une analyse des offres et des recommandations relatives à l'attribution.

35. Conformément aux directives pertinentes, les services d'assistance technique internationale et la formation seront assurés par le biais de contrats directs et en régie, respectivement. Les personnes recrutées répondront aux exigences du Fonds en matière de qualifications, de références et de conditions de travail.

36. **Décaissements.** Le prêt proposé par le FIDA d'un montant équivalant à 20,2 millions de USD sera décaissé sur huit ans. Les décaissements se feront sur la base des relevés des dépenses pour les paiements correspondant à des contrats d'un montant inférieur ou égal à 20 000 USD, appuyés par une documentation préparée par le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, et mise à la disposition des vérificateurs et des personnes chargées de superviser les missions; pour toutes les autres dépenses, les décaissements se feront sur présentation d'une documentation complète.

37. **Comptabilité et vérification des comptes.** Le gouvernement ouvrira et gèrera au nom du projet un compte spécial en USD, dans une banque agréée par le FIDA. Ce compte spécial sera destiné à recevoir la contribution financière initiale du FIDA au projet, à des conditions acceptables par le FIDA. Ce compte sera crédité d'un premier dépôt de 1,5 million de USD, soit l'équivalent estimatif de la contribution du FIDA aux dépenses du projet pour les six premiers mois. La date de clôture du prêt est fixée au 31 décembre 2006.

38. Tous les comptes ouverts dans le cadre du projet, y compris le compte spécial, et tous les comptes du gouvernement ainsi que les relevés des dépenses de chaque année budgétaire seront établis et vérifiés conformément aux principes et pratiques de vérification des comptes appliqués de façon cohérente par des vérificateurs agréés par le FIDA. Le gouvernement fournira au FIDA des copies certifiées conformes des rapports de vérification dans les six mois suivant la clôture de chaque année budgétaire.



39. **Financement rétroactif.** Le directeur du projet a été nommé et est entré en fonction en octobre 1997. Le bureau de Damas est en partie équipé, et des secrétaires et responsables informatiques ont été désignés. Sous réserve de la conclusion d'accord entre le gouvernement et le FIDA, il est prévu de mettre en place un système de financement rétroactif. Les activités qui pourraient faire l'objet d'un financement rétroactif sont, d'une part, le séjour au Maroc de trois à cinq membres du personnel du bureau de Damas et des provinces pour qu'ils étudient le projet du FIDA et appliquent ses enseignements dès le début du présent projet; et d'autre part le programme de sensibilisation mené par le service des communications du Ministère de la vulgarisation agricole en vue du projet. Le système de financement rétroactif qui devra faire l'objet d'un accord entre le gouvernement et le FIDA ne dépassera pas un montant équivalant à 50 000 USD.

F. Organisation et gestion

40. Le projet sera exécuté à l'aide d'une approche véritablement participative. C'est à partir de la volonté clairement exprimée par la collectivité d'y participer et de contribuer à la réalisation des objectifs que l'on dégagera les problèmes et l'on définira les moyens de les résoudre. Un plan de gestion des parcours (PGP) détaillé sera mis au point; le personnel du projet en déterminera les incidences logistiques et en calculera les répercussions financières, et poursuivra le débat avec la collectivité de façon à éviter tout risque de conflit ou tenir compte d'éventuels changements de points de vue. Parallèlement à l'élaboration du PGP, la collectivité créera un comité de gestion des parcours (CGP) composé de personnes ayant activement contribué à l'élaboration du plan. Le CGP organisera les activités collectives, notamment la mise à disposition de la main-d'oeuvre nécessaire à l'exécution du PGP; il suivra les progrès réalisés, fournira les gardiens pour les zones de parcours mises en réserve et fera la liaison avec le personnel technique pour la démonstration des ensembles de mesures techniques associées tant à la mise en valeur des parcours qu'à l'élevage, à l'approvisionnement en eau, à la santé humaine, à l'alphabétisation et à d'autres activités connexes.

41. Le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire sera chargé de la gestion et de la coordination d'ensemble du projet. L'exécution sera confiée à une unité centrale de gestion du projet (UCGP) ayant à sa tête un directeur. Au niveau provincial, les activités seront exécutées et coordonnées par une UPGP, tandis qu'au niveau national, le projet sera placé sous l'autorité d'un CCCP, les UPGP relevant de comités provinciaux de coordination du projet. Cet organigramme reproduit ceux des projets menés actuellement en Syrie avec l'appui du FIDA.

Rapports et supervision

42. **Rapports.** L'UCGP soumettra au CCCP des rapports semestriels qui, une fois approuvés par le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, seront transmis au FIDA et au FADES. Ces rapports donneront des détails sur les progrès réalisés pour chaque composante et sous-composante du projet sur le plan tant matériel que financier, compte tenu du plan de travail et budget annuel approuvé. Un rapport annuel de suivi sera établi par les responsables du suivi et de l'évaluation de l'UCGP, placés sous l'autorité du directeur central de la gestion du projet. Le rapport sera soumis aux financeurs le 31 mai de chaque année au plus tard.

43. **Supervision.** Le projet sera exécuté selon les procédures financières et administratives en vigueur dans le pays et, pour la première fois en Syrie, les bénéficiaires participeront activement à tous les aspects de la planification, de la conception et de l'exécution des interventions du projet sur leurs terres de parcours. Étant donné cet aspect novateur du projet, l'institution coopérante devra assurer une supervision systématique plus serrée que d'habitude. C'est pourquoi des dispositions seront prises pour que les activités du projet fassent tous les six mois l'objet d'une supervision.



G. Justification économique

44. La principale retombée positive du projet sera la régénération durable d'une grande partie de la steppe, ainsi que la démonstration de l'efficacité d'une approche participative transposable de la planification, de l'exécution et du suivi qui rendra aux communautés bédouines le contrôle des ressources dont elles dépendent pour leurs activités d'élevage et leur survie.

45. Le principal résultat du projet sera d'accroître les approvisionnements fourragers utilisés sur place et dans d'autres zones et qui, selon les estimations, équivaldront à 188 000 t d'orge. Sur la base de 16 800 éleveurs, cela équivaldra à une économie annuelle d'environ 1 700 USD par éleveur. Puisqu'il sera moins nécessaire d'apporter la nourriture aux animaux, ce qui demande beaucoup de main-d'oeuvre, on peut raisonnablement compter sur une réduction des besoins de main-d'oeuvre par unité de production animale, ce qui veut dire que la régénération des parcours va probablement accroître la productivité de la main-d'oeuvre des ménages bédouins. Cet effet ne peut pas être quantifié.

46. Le projet débouchera sur un accroissement de la production fourragère et donc sur une amélioration de la production animale, tandis que l'augmentation de la productivité résultera essentiellement de la conjonction de l'amélioration de l'élevage et du programme d'amélioration génétique, qui mettra à la disposition des éleveurs de nombreux béliers et permettra de développer la couverture vaccinale contre les principales maladies endémiques. Les béliers de race Awassi améliorée, que le crédit fourni au titre du projet permettra d'acquérir, proviendront de lignées qui ont déjà fait la preuve de leur qualité supérieure.

47. Le projet devrait avoir un effet bénéfique sur la situation sociale des Bédouins, en particulier des femmes. Les principales activités entreprises pour y parvenir comprendront une action d'alphabétisation à large échelle (qui permettra aux Bédouins d'atteindre le niveau des autres régions du pays), le développement de l'alimentation en eau pour la consommation humaine et animale, et un programme de formation et d'assistance axé principalement sur les femmes. Les routes rurales, dont l'amélioration est inscrite dans le projet, comporteront des avantages pour tous les membres de la collectivité puisqu'elles permettront de développer les communications, le commerce et la mobilité générale. Les coûts des transports devraient baisser et la disponibilité des biens et services augmenter, ce qui améliorera le bien-être des communautés.

48. D'une façon générale le projet insiste - même si cela est implicite - sur la réduction de la charge de travail des femmes. Ainsi, le programme envisagé de mise en valeur des parcours y contribuera en réduisant la nécessité d'apporter la nourriture aux animaux, ce que font généralement les femmes. De même, un approvisionnement en eau plus facile améliorera leur situation, et elles pourront donc trouver du temps pour d'autres activités, essentiellement des cours d'alphabétisation, et pour entreprendre des activités rémunératrices si elles le souhaitent.

49. Une analyse économique a été faite sur une période de vingt ans. En n'incluant que les coûts directement liés aux activités productives, on estime à 20,7% le taux de rentabilité économique (TRE) obtenu. L'analyse de sensibilité montre que le TRE est généralement satisfaisant, puisqu'il ne tombe qu'à 14,5% avec une augmentation de coût et une réduction des avantages de 20%. Si l'on inclut tous les coûts du projet, le TRE se situe à 15,7%.

H. Risques

50. Le projet n'est pas dénué de risques, et ceux-ci sont de trois ordres: a) il s'agit d'un projet à grande échelle et la steppe est une zone très rude. Toutefois, la Syrie a mené avec succès de grands projets; de plus, les activités du projet étant en grande partie dévolues aux provinces, il y aura en fait



huit projets étroitement liés les uns aux autres sans être interdépendants. L'existence d'une saine rivalité entre provinces, constatée lors des visites de terrain dans le cadre de la mission de préévaluation, réduit d'autant les inconvénients d'échelle; b) les aspects climatiques, notamment la fluctuation des précipitations et le volume des premières pluies automnales, sont déterminants pour le succès de la production fourragère, du réensemencement et de la technique de mise en réserve des parcours; c) les propriétaires de grands troupeaux pourraient essayer de monopoliser l'exploitation des zones mises en valeur, marginalisant ainsi les petits éleveurs. Pour atténuer ce risque, le nombre de bêtes autorisées à paître sur les zones régénérées sera déterminé par les CGP (dont de petits éleveurs seront membres), compte tenu des droits des différents éleveurs. La surveillance envisagée des parcours régénérés, qui bénéficiera de l'appui du projet, aidera à contrer les tentatives "d'appropriation" des terres.

I. Impact sur l'environnement

51. Le projet aura des effets très bénéfiques sur l'environnement en rétablissant la capacité productive des parcours et en introduisant des pratiques de gestion durables.

J. Aspects novateurs

52. Le projet dans sa conception inclut pour la première fois en Syrie une approche véritablement participative. Étant donné la nature des problèmes et les solutions envisagées, l'exécution du projet s'inscrira dans un cadre pleinement participatif: des coopératives regroupant les bénéficiaires ainsi que des groupements traditionnels et autres seront associés à tous les stades et à tous les aspects de l'exécution du projet les concernant directement ou indirectement. Quel que soit le groupe, le processus participatif aura pour but de faire accepter l'accord passé avec les autorités du projet pour préciser la contribution et les responsabilités de chacun.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

53. Un accord de prêt entre la République arabe syrienne et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'Emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

54. La République arabe syrienne est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

55. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

56. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République arabe syrienne un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatorze millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (14 950 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mars 2018 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan



**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 12 mars 1998)

1. Le Gouvernement de la République arabe syrienne (ci-après dénommé "le Gouvernement") ouvrira et maintiendra aux fins du projet dans une banque appropriée, agréée par le FIDA, un compte spécial en dollars des États-Unis, selon des modalités et conditions satisfaisantes pour le FIDA.
2. Le Gouvernement prendra toutes mesures utiles pour que le projet soit mené compte tenu des impératifs de préservation de l'environnement et conformément à la législation environnementale nationale et à tous traités internationaux sur l'environnement auxquels le Gouvernement est partie, notamment l'application d'une réglementation appropriée de l'usage des pesticides agricoles, le cas échéant. À cette fin, le Gouvernement s'assurera que les pesticides achetés dans le cadre du projet ne contiennent aucun produit proscrit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), tel qu'amendé périodiquement, ou qui figure aux tableaux 1 (extrêmement dangereux) ou 2 (très dangereux) de la Classification 1996-1997 des pesticides par risque recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), telle qu'amendée périodiquement.
3. Le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire assumera la responsabilité globale de la gestion et de la coordination du projet par l'entremise: a) d'un comité central de coordination du projet (CCCP); b) d'une unité centrale de gestion du projet (UCGP) sous l'autorité du directeur du projet; c) de comités provinciaux de coordination du projet; d) d'unités provinciales de gestion du projet (UPGP).
4. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée aux conditions additionnelles suivantes:
 - a) le CCCP a été établi conformément au paragraphe 3 de l'annexe 4 de l'accord de prêt;
 - b) l'UCGP au niveau central et les UPGP ont été établies conformément aux paragraphes 5 et 7 de l'annexe 4 de l'accord de prêt;
 - c) le directeur de projet et les directeurs provinciaux ont été nommés conformément aux paragraphes 2 et 7 de l'annexe 4 de l'accord de prêt.



COUNTRY DATA - SYRIA

Land area (km² thousand) 1994 1/	184	GNP per capita (USD) 1995 2/	1 120
Population (million) 1995 1/	14	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1985-95 2/	1.0
Population density (population per km²) 1995 1/	77	Average annual rate of inflation, 1985-95 2/	15.8
Local currency	Syrian Pound (SYP)	Exchange rate: USD 1 =	SYP 45
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual rate of growth) 1980-95 1/	3.2	GDP (USD million) 1994 1/	16 783
Crude birth rate (per thousand people) 1995 1/	39	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	1.5
Crude death rate (per thousand people) 1995 1/	5	1990-95	7.4
Infant mortality rate (per thousand live births) 1995 1/	32	Sectoral distribution of GDP, 1995 1/	
Life expectancy at birth (years) 1994 3/	67.8	% agriculture	n.a.
Number of rural poor (million) 1/	n.a.	% industry	n.a.
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	n.a.
Total labour force (million) 1995 1/	4	% services	n.a.
Female labour force as % of total, 1995 1/	26	Consumption, 1995 1/	
Education		Government consumption (as % of GDP)	n.a.
Primary school enrolment (% of age group total) 1993 1/	105	Private consumption (as % of GDP)	n.a.
Adult literacy rate (% of total population) 1994 3/	69.8	Gross domestic savings (as % of GDP)	n.a.
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1992 3/	3 175	Merchandise exports, 1995 1/	3 970
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1992 3/	100	Merchandise imports, 1995 1/	4 616
Prevalence of child malnutrition (% of children under 5) 1989-95 1/	n.a.	Balance of trade	- 646
Health		Current account balances (USD million)	
People per physician, 1993 1/	1 159	before official transfers, 1995 1/	- 477
People per nurse, 1993 1/	1 047	after official transfers, 1995 1/	440
Access to safe water (% of population) 1990-96 3/	85	Foreign direct investment, 1995 1/	65
Access to health service (% of population) 1990-95 3/	90	Net workers' remittances, 1995 1/	385
Access to sanitation (% of population) 1990-96 3/	83	Income terms of trade (1987=100) 1995 1/	145
Agriculture and Food		Government Finance	
Cereal imports (thousands of metric tonnes) 1994 1/	952	Overall budget surplus/deficit (as % of GDP) 1994 1/	-3.8
Food imports as percentage of total merchandise imports 1993 1/	19	Total expenditure (% of GDP) 1994 1/	26.6
Fertilizer consumption (hundred grams of plant nutrient per arable ha) 1994/95 1/	636	Total external debt (USD million) 1995 1/	21 318
Food production index (1989-91=100) 1995 1/	129	Total external debt (as % of GNP) 1995 1/	118.3
Food aid in cereals (thousands of metric tonnes) 1994-95 1/	59	Total debt service (% of exports of goods and services) 1995 1/	4.6
Land Use		Nominal lending rate of banks, 1995 1/	n.a.
Agricultural land as % of total land area, 1994 1/	75	Nominal deposit rate of banks, 1995 1/	n.a.
Forest and woodland area (km ² thousand) 1990 1/	7		
Forest and woodland area as % of total land area, 1990 1/	4		
Irrigated land as % of arable land, 1994 1/	19.6		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 1997

2/ World Bank, *Atlas*, 1997

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1997



PREVIOUS IFAD LOANS IN SYRIA

Project	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing date	Loan or Grant Acronym	Approved L/G Amount	Disbursement as % of Approved Amount
Southern Regional Agricultural Development Project	IBRD	IBRD	I	31 Mar 82	23 May 83	30 Jun 88	L-I-95-SY	15 700 000	48
Southern Regional Agricultural Development Project II	IFAD	AFESD	I	09 Sep 92	10 Mar 93	31 Dec 01	L-I-311-SY	12 600 000	25
Jebel al-Hoss Agricultural Development Project	IFAD	AFESD	I	06 Sep 94	19 Jan 95	31 Dec 02	L-I-311-SY	8 250 000	0
Coastal/Midlands Agricultural Development Project	IFAD	AFESD	I	06 Dec 95	07 Jul 96	31 Dec 03	L-I-363-SY	13 650 000	5

I = intermediate

LOGICAL FRAMEWORK

NARRATIVE SUMMARY	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	IMPORTANT ASSUMPTIONS
Development Objectives <ul style="list-style-type: none"> • Preserve the environment • Re-establish the productive capacity of rangelands • Improve well-being of herders households & rural households 	<ul style="list-style-type: none"> • Increase in land productivity • Reduction in degradation • Increase in quantitative and qualitative production of livestock • Increase in herders income 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline and subsequent surveys • Environment Assessment • Socio economic Studies/Surveys 	<ul style="list-style-type: none"> • Government of Syria and beneficiaries fully adhere to bottom-up participatory approach and project's strategy
Strategies <ul style="list-style-type: none"> • Bottom-up participatory implementation 	Number of RMCs formed Number of RMPs adopted	<ul style="list-style-type: none"> • Surveys and progress reports 	
Immediate Objectives <ul style="list-style-type: none"> • Introduction of replicable management practices • Integrated technico-socio-economic development dimensions 	<ul style="list-style-type: none"> • Number of RMPs adopted 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveys and assessment studies 	
Outputs <ul style="list-style-type: none"> • Rangeland development related institutions strengthened • Rangeland management group formed • Areas of Rangeland rested • Shrubs planted for forage production • Areas of rangeland reseeded • Production of fodder increased • Livestock health improved • Milk & meat production and processing increased • Roads network upgraded • Quantitative and qualitative supply of water improved • Illiteracy reduced • Rural incomes increased 	<ul style="list-style-type: none"> • Increased in fodder & livestock production • Strong adequately equipped & staffed institution • No. of groups formed and actually operating • No. of ha rested and/or reseeded • No. of ha planted with shrubs • No of animals treated and cured • Cost of transportation from/to Badia Area • No. of beneficiaries trained • No. of beneficiaries with increased production, assets and income 	<ul style="list-style-type: none"> • Progress reports • Supervision reports • Procurement documents • M&E reports • Socio-economy surveys • Project supervision • Mid-term evaluation and review reports 	<ul style="list-style-type: none"> • Community leaders and herders prepared to form and use small groups • No major ethnic conflicts and no major intrusions by outsiders • Beneficiaries to grasp, through training and technical assistance, natural resources management techniques.
Inputs <ul style="list-style-type: none"> • Equipment for land and livestock development and communication. • Civil works for roads and water facilities and buildings • Provision of credit for purchasing animal, water transportation units and milk processing units; • Training of staff members and beneficiaries • Provision of technical assistance. 	<ul style="list-style-type: none"> • No of tractors, vehicles and other machinery procured and deployed in the project area • No. veterinary centres rehabilitated • No. of credit applications processed and approved • No. of staff members and beneficiaries trained • No. of field visits • No. of man/months of technical assistance provided locally & internationally 	<ul style="list-style-type: none"> • Progress reports, Workplans • Progress reports • Project documents • M&E reports 	





QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY PROJECT FACTORS



OBJECTIVES	PY1	PY2	PY3	PY4	PY5	PY6	PY7	PY8	Total	INSTRUMENTS	Incremental	
											- 188 000 t of barley equivalent - Animal production cost saving : USD 1 700 per beneficiary household - Social benefits not quantifiable	
INPUTS (USD)											Other project characteristics:	
Civil Works	1 36	2	11 53	11 1	9 2					The main instruments utilized in the implementation of the listed components are listed as follows: Contracted bidding (local or international)- Recruitment of consultants Individual or group lending	The project is the first fully participatory large-scale investment in Syria.	
Equipment	750	8	3 78	96	71	99	56	58	36 2			
Vehicles	2 54	2	181	45	27	7	17	15	13 3			
Planting materials		572	1 00	1 0	1	1	1	1 16	5 4			
TA and Studies	1 2	718	552	151	74	76	78	144	7 3			
Training	792	766	915	680	634	719	736	740	3 0			
Credits		385	590	616	387	144	147	150	5 9			
OUTPUTS												
Increased Forage Output (million fodder units)	234	230	228	242	271	301	328	354	2 1			
Water supply unit (No.)		234	240	240	250				1 0			
Water transportation units (No.)		25	30	30	15				100			
Roads (km)			200	200	145				545			
Community development (USD'000)	2 26	1	1 11		1	1	1	1 38	11 4			
PROJECT COSTS	USD million				FINANCING				BENEFICIARIES		ECONOMIC ANALYSIS	
						USD million				Estimated	EIRR	
		%					%			No. of household beneficiaries.: 16 800	Base	20%
Rangeland Development	37					20.1	19			No. of beneficiaries = 170 000	Cost increase 20%	18%
Livestock Development	5	39				61	58			Cost per household b. = USD 6 250	Benefits decrease 20%	17%
Rural Infrastructure	34	5				20	19			Cost per beneficiary: USD 617.		
Rural Infrastructure	10	37				1.8	1.8					
Community Development	7	11				1.5	1.5					
PMU		7										
Contingencies	3.5											
Physical	7.5	4										
Prices		8										

**Expenditure Accounts by Financiers
(USD' 000)**

	IFAD		AFESD		CAB		Beneficiaries		Government		Total		For. Exch.	(Local Excl. Taxes)	Duties and Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
INVESTMENT															
CIVIL WORKS															
Buildings	-	-	1 968	80	-	-	-	-	492	20	2 460	2.3	726	1 734	-
Water infrastructure and roads	-	-	26 997	80	-	-	-	-	6 749	20	33 746	32.2	7 445	26 301	-
Subtotal	-	-	28 965	80	-	-	-	-	7 241	20	36 206	34.5	8 171	28 034	-
EQUIPMENT															
Agricultural	-	-	10 245	90	-	-	-	-	1 138	10	11 383	10.8	10,884	499	-
Other	-	-	1 784	90	-	-	-	-	198	10	1 982	1.9	1 452	529	-
Subtotal	-	-	12 029	90	-	-	-	-	1 336	-	13 364	12.7	12 336	1 028	-
VEHICLES	2 230	41	3 223	59	-	-	-	-	-	-	5 453	5.2	5 453	-	-
PLANTING MATERIALS	7 300	100	-	-	-	-	-	-	-	-	7 300	7	-	7 300	-
TECHNICAL SUPPORT															
Technical Assistance	-	-	871	100	-	-	-	-	-	-	871	0.8	794	77	-
Studies	-	-	2 136	100	-	-	-	-	0	-	2 136	2	1 341	795	-
Subtotal	-	-	3 007	100	-	-	-	-	0	-	3 007	2.9	2 134	873	-
TRAINING															
Staff	2 248	100	-	-	-	-	-	-	-	-	2 248	2.1	1 182	1 066	-
Beneficiaries	3 734	100	-	-	-	-	-	-	-	-	3 734	3.6	221	3 513	-
Subtotal	5 982	100	-	-	-	-	-	-	-	-	5 982	5.7	1 403	4 579	-
CREDIT	-	-	-	-	1 762	72.8	396	16.4	262	10.8	2 420	2.3	1 188	1 232	-
Subtotal	15 512	21	47 224	64	1 762	2.4	396	0.5	8 839	12	73 732	70.3	30 687	43 045	-
RECURRENT															
SALARIES AND ALLOWANCES	-	-	-	-	-	-	582	8.5	6 231	91.5	6 813	6.5	-	6 813	-
INCENTIVES	788	100	-	-	-	-	-	-	-	-	788	0.8	-	788	-
OPERATION AND MAINTENANCE (O&M)															
Civil works O&M	-	-	3 688	91.1	-	-	362	8.9	-	-	4 050	3.9	-	4 050	-
Equipment O&M	-	-	4 441	100	-	-	-	-	-	-	4 441	4.2	434	4 007	-
Vehicles O&M	-	-	9 634	100	-	-	-	-	-	-	9 634	9.2	2 890	6 744	-
Subtotal	-	-	17 763	33.4	-	-	362	2	-	-	18 125	17.3	3 325	14 800	-
Annual supplies	3 866	70	-	-	-	-	-	-	1 595	30	5 461	5.2	521	4 940	-
Subtotal	4 654	15	17 763	57	-	-	944	3	7 826	25	31 187	29.7	3 846	27 341	-
Total	20 166	19	64 987	62	1 762	1.7	1 340	1.3	16 665	16	104 919	100	34 532	70 386	-

EXPENDITURES ACCOUNTS BY COMPONENTS - TOTALS INCLUDING CONTINGENCIES (USD'000)

			RURAL INFRASTRUCTURE	COMMUNITY DEVELOPMENT					Total
	RANGELAND DEVELOPMENT	LIVESTOCK DEVELOPMENT	Water Supplies	Rural Roads	Development Units	Women development	Communication	Management	
Investment Costs									
CIVIL WORKS									
Water infrastructure	-	-	16 782	-	36	-	-	-	16 818
Roads	-	-	-	16 928	-	-	-	-	16 928
Buildings & housing	1 131	540	-	-	630	-	-	159	2 460
Subtotal	1 131	540	16 782	16 928	666	-	-	159	36 206
EQUIPMENT									
Agricultural	6 940	-	-	-	-	-	-	-	6 940
Service equipment	4 256	-	-	-	-	186	-	-	4 443
Office equipment	102	499	-	-	104	-	-	122	826
Communication	-	-	-	-	-	-	201	-	201
Furniture & other	6	296	-	-	279	315	-	58	954
Subtotal	11 304	795	-	-	384	501	201	180	13 364
VEHICLES	1 810	968	-	-	893	-	522	1 259	5 453
PLANTING MATERIALS	7 300	-	-	-	-	-	-	-	7 300
TA and STUDIES									
Technical Assistance	563	-	-	-	28	-	-	280	871
Studies	1 851	-	68	-	-	-	-	217	2 136
Subtotal	2 413	-	68	-	28	-	-	497	3 007
TRAINING									
Staff	627	544	-	-	486	109	11	471	2 248
Beneficiaries	86	176	-	-	10	1 972	-	-	2 244
Literacy trainers fees	-	-	-	-	-	1 491	-	-	1 491
Subtotal	713	720	-	-	496	3 571	11	471	5 982
CREDIT	-	655	1 585	-	-	181	-	-	2 420
Total Investment Costs	24 671	3 678	18 435	16 928	2 467	4 253	734	2 566	73 732
Recurrent Costs									
SALARIES AND ALLOWANCES									
Salaries	4 167	206	-	-	392	-	187	1 147	6 098
Allowances	107	271	-	-	165	-	-	171	715
Incentives	-	-	-	-	-	-	-	788	788
Subtotal	4 274	477	-	-	557	-	187	2 106	7 601
OPERATION ANDNTENANCE									
Civil works O & M	-	-	1 532	2 312	160	-	-	45	4 050
Equipment O & M	3 946	-	-	-	270	-	225	-	4 441
Vehicles O & M	4 002	1 098	-	-	1 677	-	694	2 163	9 634
Subtotal	7 948	1 098	1 532	2 312	2 108	-	919	2 209	18 125
ANNUAL SUPPLIES									
Labour	3 953	-	-	-	-	-	-	-	3 953
Sundries and miscellaneous	306	279	-	-	77	-	154	693	1 508
Subtotal	4 258	279	-	-	77	-	154	693	5 461
Total Recurrent Costs	16 480	1 854	1 532	2 312	2 741	-	1 260	5 008	31 187
Total PROJECT COSTS	41 152	5 531	19 967	19 240	5 208	4 253	1 993	7 574	104 919
Taxes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Foreign Exchange	16 748	2 588	6 106	2 539	2 100	306	1 269	2 876	34 532





ORGANIZATION AND MANAGEMENT

A. The Participatory Approach

1. Following the selection and training of staff in participatory methodology and the selection of the first areas where the project might commence rangeland rehabilitation, i.e., areas where technical success was likely assured, the first contact will be made with the community leaders in the selected areas. The introductory meetings with community leaders will be followed by meetings with the whole community. At this stage, and together with the whole community, over several meetings a **problem census statement** will be developed expressing community, technical staff and government felt needs and priorities. The next step will be the **solution statement**, setting out the problem census, in relation to the community/project goals, objectives and possible technical packages, infrastructural and other project contributions, e.g., credit. The observed and expressed willingness of the community to participate in the project and contribute to the full realization of the objectives will be assessed at this point and the general consensus formulated into a preliminary **problem-census/problem-solving (PCPS)** statement.

2. Further data will inevitably be required before a detailed plan can be formulated/finalized. Many of these data will be available to and collected by the community for compilation by the project staff. During the final stage a detailed Rangeland Management Plan (RMP) will be established, the project staff will calculate/determine the logistical and cost implications, and will continue discussion with the community to ensure that potential conflicts within the community or changes of mind can be accommodated and resolved. The final proposal will include detailed arrangements of beneficiary contributions and responsibilities and the contributions of the project. These will be agreed in an open meeting with the community and included in a final plan to be submitted through PPMU to CPMU for inclusion in the next AWP&B.

3. Concurrent with the completion of its RMP, the community will establish a Rangeland Management Committee (RMC) from amongst those members of the community who actively contributed to the RMP. This committee, will have a membership drawn from the community, local grass roots-oriented organizations, e.g., the General Union of Women (GUW), and a project staff representative who will act as secretary but have no voting right. Community members will be elected at a general assembly and hold office for 1 or 2 years or as decided by the community; one seat will be exclusively reserved for a woman. The RMC will be the interface for community-project dialogue relating to the ongoing operation of the project and particularly the rangeland rehabilitation. The RMC will guide the implementation of their RMP (i.e., participatory planning/implementation); and be responsible for the monitoring of their RMP at local level, i.e., participatory monitoring. These two activities will be innovative introductions to agricultural development in Syria. The Government has indicated that it accepts the need for the participatory approach as a pre-requisite if development interventions in the Badia are to be sustainable.

4. The RMC will work closely with and be guided by the rangeland and other technicians provided by the project. The RMC will organize community activities, including the provision of labour, needed for the implementation of the RMP, monitor the progress, provide the stewards necessary for guarding the resting areas, liaise with the technical staff in demonstrating technological packages connected both with rangeland development and with livestock, water supplies, human health, literacy and other project associated activities.

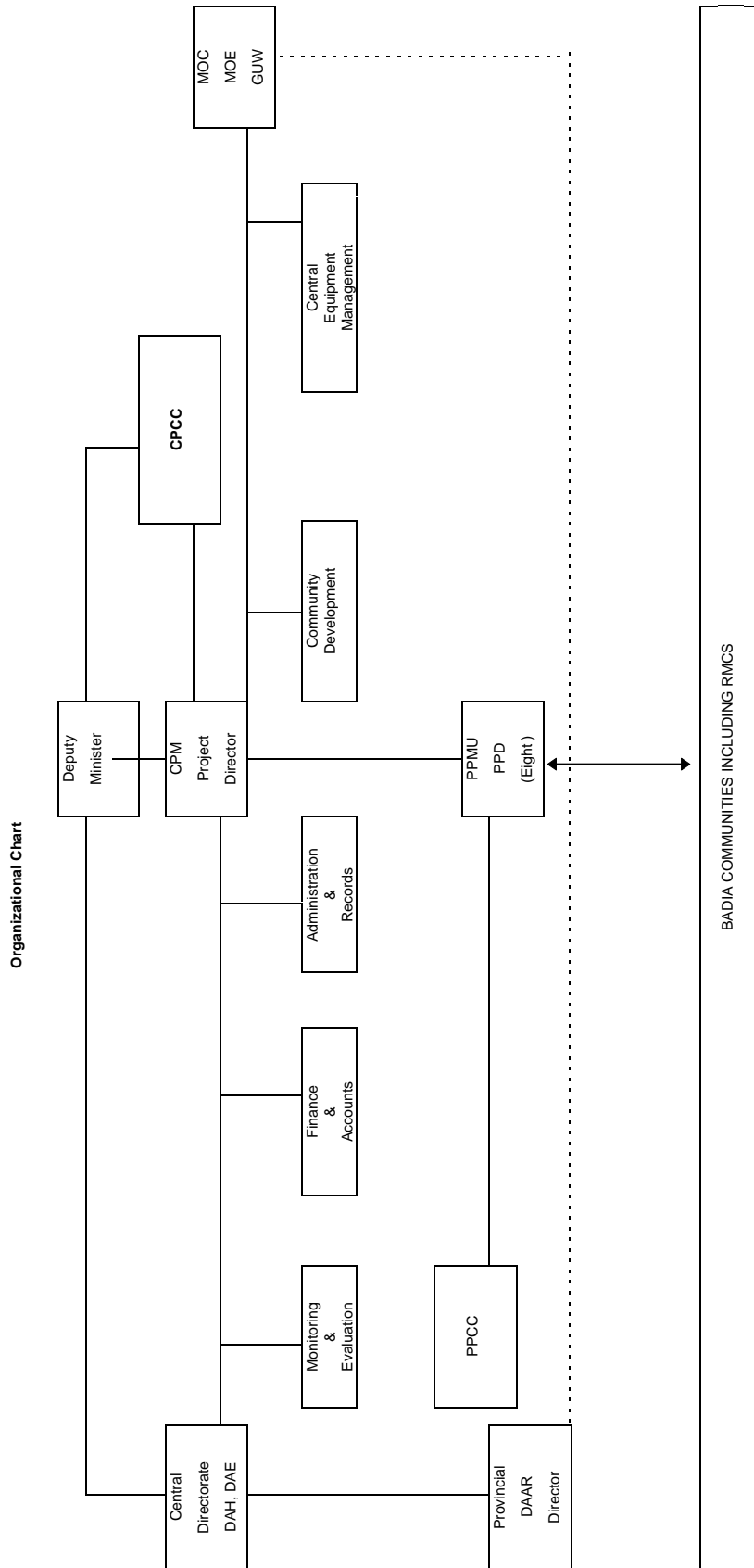


5. The RMC will in liaison with the staff of the DSU establish the specific role that the community will play in relation to the participatory monitoring and evaluation activities which will provide the essential feed-back of information and reaction to the project.

B. Functional Mangement

6. Overall project management and coordination will be the responsibility of the MAAR. Implementation will be through a Central Project Management Unit (CPMU) headed by a Project Director (PD). At province level the project activities will be implemented/coordinated through a Provincial Project Management Unit (PPMU) established in each province. The project will be executed under the guidance of a Central Project Coordination Committee at national level with PPMUs under the guidance of Provincial Project Coordinating Committees (PPCC). These procedures parallel those in the on-going IFAD supported projects. Figure 1 shows organizational arrangements.

7. The **Central Project Coordination Committee (CPCC)** will be established before the project becomes effective under the chairmanship of the Deputy Minister with a membership which will include all department heads of MAAR involved in project activities as well as senior representatives of other bodies, including Ministry of Irrigation (MOI), Ministry of Environment (MOE) as national focus for CCD, the State Planning Commission, and the CAB, the Ministry of Culture (MOC) and MOE. The PD will be the Secretary to the CPCC. The CPCC will be responsible for: (i) defining the general policy framework of project implementation; (ii) approving the annual work plans in the light of the set policy framework and in accordance with MAAR planning and budgeting procedures; (iii) approving and subsequently supervising the allocation of the corresponding annual budgets; (iv) monitoring project progress principally through the analysis of six-monthly activity reports and the papers drafted at the end of each review or programming workshop; and (v) solving problems and potential conflicts of interest between participating departments. The CPCC will meet not less than twice yearly to discuss project implementation and to consider proposed solutions for problems arising.



DAH - Department of Animal Health
DAAR - Department of Agricultural and Agrarian Reform
MOC - Ministry of Culture
MOE - Ministry of Education



ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS

1. Directly productive benefits will consist exclusively of incremental fodder outputs from the rehabilitated rangelands. Other benefits, which cannot easily be quantified, will include improved health following upon the provision of more safe water for human consumption; improved social cohesion as a result from the various awareness-building efforts aiming at groups of beneficiaries; much increased social status of Badia inhabitants through literacy and miscellaneous skills training, improved transportation conditions, leading to lower costs of supply and marketing. Whilst the reality of these benefits is recognized, they are not considered in the economic analysis presented below.

2. An economic analysis has been carried out over a 20-year period. The analysis uses constant economic values, including an adjustment of local values (both costs and benefits) by the application of a standard conversion factor of 0.8. Benefits have been expressed in terms of barley equivalent valued at world market prices.

3. Including only those costs directly related to the production of incremental fodder the resulting EIRR is estimated at 20.7%. In order to test the sensitivity of this EIRR cost and benefit streams were subjected to variations which represent unforeseen elements. The EIRR is generally robust: even quite important shocks applied to costs and/or benefits do not appear to reduce the EIRR to levels below the opportunity cost of capital which for Syria is estimated at 12%. If all project costs are included the estimated EIRR is 15.7%.

4. Indicative activity budgets, presenting situations with and without project, singly and combined into representative farm models, have been used to derive the incremental changes in the value of production and the resulting cash flow per ovine unit.

5. Activity budgets were prepared for small, medium and large flocks on the basis of 1 ovine unit. Incremental yields have been phased over 5 cropping years (project maturity).

6. **Large extensive flocks**, ranging between 200 and 3000 productive ewes per household, are mainly owned by nomads and correspond to 30% of sheep population but only to 20% of stock owners.

7. With the project, the gross value of production will increase by SYP 370 000, from SYP 606 300 for the without project, to SYP 977 300 at full development by PY 5. Total production costs, excluding financing costs, will decrease by SYP 215 500. The farm family benefit will increase by SYP 585 500 from SYP (84 300) for the without project situation to SYP 501 200 at full development.

8. **Medium Semi-Sedentary Flocks.** The average flock size is 120 ovine units (ranging between 100 and 200). This model counts for about 50% of sheep population and 40% of stock owners.

9. With the project, the gross value of production will increase by SYP 249 600, from SYP 361 104 for the without project situation to SYP 610 704 at full development by PY 5. Total production costs, excluding financing costs, will decrease by SYP 104 040. The farm family benefit will increase by SYP 353 640, from SYP (41 856) for the without project situation, to SYP 311 784 at full development.



APPENDIX VII

10. **Small Sedentary Flocks.** They correspond to about 20% of total sheep population and to 30% of stock owners. Average size is considered to be 50 ovine units.

11. With the project, the gross value of production will increase by SYP 129 000 from SYP 169 460 for the without project situation to SYP 298 460 at full development by PY 5. Total production costs, excluding financing costs, will decrease by SYP 38 850. The farm family benefit will increase by SYP 163 890, from SYP 16 340 for the without project situation, to SYP 151 510 at full development.